

SÉANCE DU MARDI 30 NOVEMBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 20
- Présents : 18
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mercredi 24 Novembre 2021

Affichage effectué le :

08 décembre 2021

Mise en ligne le :

08 décembre 2021

OBJET :

**Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Hérault :**
**attribution d'une subvention
pour l'organisation du Prix de la
Très Petite Entreprise 2021**

N° 003737

Question N°22 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente novembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, M. François PEREA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL CAUX ; M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** Mme Nathalie BASTOUL. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** Mme Véronique REY. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE donne pouvoir à Mme Danièle AZEMAR

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 décembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20211130-D00373710-DE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence développement économique, est partenaire depuis de nombreuses années de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault pour l'organisation du Prix de la Très Petite Entreprise (TPE).

Ainsi, au travers de cette opération, les organismes œuvrent ensemble pour promouvoir et valoriser la Très Petite Entreprise, qui représente plus de 95 % du tissu économique régional.

Cette 19^{ème} édition du Prix de la TPE poursuit toujours le même objectif, à savoir offrir plus de visibilité aux TPE et par conséquent valoriser le tissu économique du territoire. Ouvert aux entreprises de moins de 10 salariés et de plus d'un an d'existence, quel que soit leur domaine d'activité, ce concours met en lumière la richesse entrepreneuriale du territoire. Il récompense ainsi des femmes et des hommes gérant ou dirigeants de TPE exemplaires, tant en termes de parcours que de savoir-faire ou de management. Il se décompose en deux étapes :

- Les remises territoriales :

Sur les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne. Chaque territoire organise sa remise de prix pour mettre à l'honneur les TPE locales et récompenser les quatre nominés, choisi par un jury territorial, qui participeront à la grande finale (un nominé par catégorie : être, faire, piloter et rebond).

- **Une grande finale :**

Les nominés retenus concourent pour la Finale du prix de la TPE et 5 lauréats se verront décerner l'un des 5 prix, assorti d'une enveloppe financière : Être, Faire, Piloter, Rebond et LE PRIX TPE 2021.

Monsieur le Rapporteur souligne que l'intérêt de la participation de la Communauté d'agglomération est triple :

- Apparaître parmi les acteurs majeurs de la vie économique régionale, notamment dans notre rôle de soutien aux très petites entreprises très fortement représentées au sein de l'agglomération (visualisation de notre logo dans les différents supports de communication de cet événement, articles...)
- Intégrer un réseau économique régional et reconnaissance de l'expertise technique du service Développement Economique (40 partenaires).
- Communiquer auprès des entreprises de notre territoire via les visites « consulaires/agents CAHM » des entreprises candidates (conseils, échanges, retour d'informations...).

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le versement d'une subvention de 1 600 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault pour l'organisation de la 19^{ème} Édition du Prix de la TPE 2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1 600 € (mille six cents euros) à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#